



Québec, le 31 janvier 2017

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès aux documents reçue en date du 28 janvier 2017, concernant ce qui suit :

« [...] la nomenclature complète des ententes et accords signée par le Ministère des affaires fédérales-provinciales et intergouvernementales entre 1961 et 1974. J'ai besoin de la date précise, les administrations et pays concernés, les auteurs des signatures si possible sinon la liste sera suffisante dans un premier temps. »

Pour ce qui est des ententes intergouvernementales canadiennes conclues par le Gouvernement du Québec, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) n'en est pas le dépositaire, ni le ministère responsable. Nous vous référons donc au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes :

Madame Cynthia Jean
Responsable de l'accès aux documents
Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes
Édifice H, bureau 3.565
875, Grande-Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Pour ce qui est des engagements internationaux du Québec, ces documents sont accessibles intégralement sur le site Internet du MRIF : <http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/ententes-et-engagements/presentation>.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Alain Olivier
Responsable de l'accès aux documents